



Première mobilisation des non-titulaires

Des réponses rectorales très insuffisantes

Nous allons continuer !

Compte-rendu du rassemblement et de la délégation

A l'initiative de la CGT-Educ'action 13 et des 80 collègues contractuels réunis le 19 décembre, rejoints par d'autres organisations syndicales, ce sont près d'une centaine de personnels non-titulaires et de soutiens syndicaux qui se sont rassemblés ce mercredi 13 février pour exiger la sortie de la précarité. Veuillez trouver [ci-joint le compte-rendu de cette initiative et le tract distribué par la CGT-Educ'action](#).

Plusieurs collègues ont pu témoigner auprès des journalistes présents de leur situation

Une délégation intersyndicale a été reçue (voir ci-dessous l'appréciation de la Cgt concernant sa composition) par le secrétaire général du rectorat et les responsables de la division des personnels (DIPE) et de la direction des examens et concours (DIEC). Cette audience faisait suite à celle déjà obtenue le 6 février où les questions avaient déjà été posées.

Dans la délégation, la CGT-Educ'action a rappelé son exigence qu'à un même métier corresponde un même statut : celui de fonctionnaire pour tou-te-s.

1. LES CONDITIONS DE LA TITULARISATION

Tout en rappelant sa revendication de la titularisation de tou-te-s sans condition, la CGT a souligné que le dispositif de titularisation qui se met en place est plus qu'insuffisant puisqu'il exclue de l'éligibilité la majorité des collègues, que certains éligibles n'ont même pas de concours correspondant à leur expérience, que le nombre de reçus est limité et que les incertitudes demeurent pour la suite en terme d'affectations et de conditions de stage.

La seule réponse des représentants du rectorat a été de renvoyer sur ces questions à la responsabilité du ministère. Ils n'ont fait que rappeler que les éligibles qui n'ont pas de concours correspondant doivent s'inscrire sur des disciplines connexes (avec tous les problèmes que cela pose pour la réussite et les incertitudes ensuite sur l'affectation).

Ils ont rappelé que les reçus aux recrutements réservés de l'académie seront stagiaires sur l'académie mais devront ensuite participer au mouvement national de mutations (avec toutes les incertitudes sur les bonifications de barème dont ils pourront bénéficier).

2. L'ENTREE DANS LE DISPOSITIF

Comme la semaine passée et comme nous l'avons fait dès octobre, nous avons rappelé que de nombreux collègues n'ont pas eu de confirmation officielle et ne savent pas avec certitude s'ils sont ayants-droits à ces concours réservés. Nous avons rappelé le manque de formation des collègues sur le dossier RAEP. Le rectorat aurait du informer les collègues.

Les représentants du rectorat ont reconnu cette difficulté.

Ils ont indiqué qu'une formation au dossier RAEP aura lieu mardi 19 février, de 9h à 12h, à ~~la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 5 Rue Château de l'Horloge~~ (nouveau lieu : COLLEGE JAS DE BOUFFAN - 2 av St John Perse - 13090 Aix-en-Provence : s'inscrire rapidement sur Gaïa : <https://fim-hn-01.orion.education.fr/gaia/gaaix/prive/listeentites>

L'information a été envoyée hier aux établissements, mais le rectorat n'était même pas en mesure de nous dire s'il pouvait répondre à notre demande que, vu les délais, les collègues soient directement destinataires de cette info.

Concernant l'éligibilité, le rectorat a accepté qu'un groupe de travail avec les organisations syndicales puissent examiner les situations limites des collègues afin de vérifier l'éligibilité. Ce groupe de travail n'aura lieu que mi-mars

En conséquence, si en CDD, vous avez un doute sur la reconnaissance de votre éligibilité, nous vous conseillons donc toujours de vous inscrire (date limite le 21 février) et de renvoyer votre dossier RAEP (avant le 8 mars, même si la Cgt a demandé au niveau national un report de la date).

Envoyez-nous rapidement votre récapitulatif de carrière (même si vous l'avez déjà fait) afin que nous puissions porter votre cas au rectorat.

3. LA CONDITION DES NON-TITULAIRES

Le plan Sauvadet étant très insuffisant, la plupart des non-titulaires le seront malheureusement toujours à la rentrée prochaine. Nous avons donc exigé que s'ouvrent sans tarder des négociations sur leur gestion, leur salaire, leur affectation,....

Nous ne voulons plus que les non-titulaires d'Aix-Marseille soient parmi les plus maltraités au niveau national.

C'est pourquoi, nous avons rappelé notre exigence du réemploi de tou-te-s à chaque rentrée sur des contrats de 12 mois.

Nous avons demandé, une grille d'avancement d'échelon et de salaire pour les CDD comme cela se fait dans d'autres académies, avec la reconnaissance de toute l'ancienneté lors du passage en CDI ainsi que l'amélioration de la grille CDI.

Nous avons rappelé notre exigence de l'amélioration de la gestion des non-titulaires (versement du salaire et des indemnités chômage, affectation,, arrêts maladie,...)

Concernant le réemploi de tout-e-s, les contrats de 10 mois et les salaires, les représentants du recteur renvoyaient à leur « plafond d'emploi » fixé par le ministère.

A été accepté qu'un groupe de travail syndicats/administration se réunisse prochainement et discute de la grille indiciaire des CDI. La CGT-Educ'action demandera à participer à ce groupe de travail pour y porter la question des salaires des CDD...

Au final, les réponses sont très limitées :

- Une formation RAEP d'une demi-journée organisée dans l'urgence pendant les vacances.
- Un groupe de travail, avec examen de l'éligibilité des CDD signalés par les organisations syndicales. Envoyez-nous rapidement votre récapitulatif de carrière (même si vous l'avez déjà fait) afin que nous puissions transmettre votre cas au rectorat.
- Un groupe de travail sur la question salariale, que nous demandons d'élargir aux autres questions (réemploi, affectations, contrat, gestion,....)

Pour le reste, ce ne sera que par notre mobilisation que nous gagnerons d'autres avancées.

Cela nous oblige véritablement à poursuivre, à amplifier l'action.

En appelant à ce rassemblement, nous entendons rendre enfin visible la question de la précarité et porter les revendications des collègues, permettre aux non-titulaires de se rassembler.

Cela n'avait plus été le cas depuis des années. Cet objectif est rempli, mais il nous faudra être plus nombreuses et nombreux.

Il faut continuer !

Très bientôt, nous vous proposerons une nouvelle réunion pour faire le point sur ces questions et décider ensemble de nouvelles initiatives.

Tout en ayant initié l'action intersyndicale, la CGT-Educ'action regrette que les autres organisations syndicales n'aient pas accepté de laisser une large place aux collègues non-titulaires eux-mêmes afin qu'ils portent la diversité des situations, comme nous l'avions proposé et défendu. Pour sa part, la CGT a laissé 1 de ses 2 places dans la délégation à un collègue en CDI victime avec d'autres collègues d'un licenciement économique qui a pu porter cette situation de licenciement collectif de CDI.

La CGT-Educ'action a tout fait et fera tout pour que les contractuels s'organisent eux-mêmes et soient représentés en tant que tels.